



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 038

Le jeudi 7 mai 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le jeudi 7 mai 2026

• (0815)

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC)): La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Nous allons commencer notre réunion. Bienvenue à la 38^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 mars 2026, le Comité entreprend une étude sur le pouvoir fédéral de dépenser.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Tous les témoins qui comparaissent à distance ont effectué un test obligatoire pour la participation.

Vous disposerez de cinq minutes pour vos déclarations préliminaires, après lesquelles nous passerons aux questions.

Nous allons commencer par Daniel Béland, qui comparaît à titre personnel.

Nous vous écoutons. Vous avez cinq minutes.

Daniel Béland (directeur, Institut d'études canadiennes de McGill, à titre personnel): Merci beaucoup de votre invitation.

[Français]

Bonjour, je vous remercie de me permettre d'exprimer mon point de vue sur le pouvoir fédéral de dépenser.

Le pouvoir fédéral de dépenser n'est pas explicitement inscrit dans la Constitution et les efforts pour l'encadrer dans les accords du lac Meech et de Charlottetown n'ont jamais été mis en œuvre en raison de l'échec de ces accords. Dans ce contexte, c'est le Parlement, y compris votre comité, qui doit s'efforcer d'encadrer ce pouvoir.

[Traduction]

Aujourd'hui, je veux me concentrer sur la péréquation, une application à grande échelle du pouvoir fédéral de dépenser qui, comme l'a fait remarquer le regretté Tom Kent, figure maintenant dans notre Constitution écrite. Comme le prévoit le paragraphe 36(2) de la Loi constitutionnelle de 1982:

Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Même si le principe général de la péréquation est inscrit dans la Constitution, le programme fédéral de péréquation en tant que tel et

la formule utilisée pour calculer les paiements reçus par les provinces qui y ont droit continuent de semer la controverse partout au pays, tant dans les provinces bénéficiaires que dans celles qui ne touchent pas la péréquation.

Par exemple, en 2024, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a intenté une poursuite contre le gouvernement fédéral, alléguant que le programme de péréquation ne réalise pas son objectif constitutionnel. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont décidé d'intervenir dans cette affaire judiciaire pour exprimer leurs doléances sur la formule de péréquation actuelle.

[Français]

Peu importe ce qu'on pense de ces développements, leur existence même souligne l'importance du débat au sujet du fonctionnement du programme de péréquation qui continue dans tout le Canada. En 1957, ce programme suscite nécessairement la controverse en raison de sa complexité — qui laisse beaucoup place à la manipulation politique, beaucoup de demi-vérités ou même de mensonges circulant sur la péréquation —, de sa taille, environ 27 milliards de dollars en 2026-2027, et de son caractère explicitement redistributif, puisque seules les provinces dont la capacité fiscale est inférieure à la moyenne nationale reçoivent des paiements du gouvernement fédéral.

Évidemment, la péréquation n'est pas le seul transfert fédéral. Le transfert pour la santé, par exemple, est beaucoup plus imposant que la péréquation, et toutes les provinces en reçoivent sur une base par habitant.

[Traduction]

Bien que controversée, la péréquation est également un instrument politique nécessaire pour réduire les inégalités fiscales horizontales entre les provinces et aider les provinces moins nanties à offrir des services publics de qualité à leur population sans aucune condition. Cette nature inconditionnelle des paiements de péréquation respecte l'autonomie des provinces tout en renforçant la citoyenneté sociale et la solidarité financière partout au pays.

Puisque la péréquation est à la fois controversée et nécessaire, mais aussi en raison de l'évolution de la situation économique et budgétaire, le programme de péréquation doit être revu régulièrement. La formule de péréquation actuelle a été adoptée pendant les premières années du gouvernement Harper et tient compte des recommandations du rapport de 2006 du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires.

● (0820)

[Français]

Le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'examiner la possibilité de mettre sur pied un nouveau groupe d'experts sur la péréquation pour évaluer la formule de péréquation actuelle et l'efficacité du programme dans le contexte des conditions économiques et fiscales actuelles, tout en considérant des changements potentiels concernant le calcul de la capacité fiscale des provinces, mais aussi la possibilité de prendre en compte les besoins des provinces en matière de dépenses dans le calcul des paiements aux provinces bénéficiaires, et même de créer une commission indépendante permanente chargée de conseiller le gouvernement fédéral sur ces questions.

Je peux évidemment en dire davantage plus tard durant la période de questions.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Béland.

Nous passons maintenant à William Robson, de l'Institut C.D. Howe.

Vous avez cinq minutes.

William Robson (président émérite, Institut C.D. Howe): Merci à tous d'être ici.

J'espère que mes commentaires et mes réponses à vos questions vous seront utiles. Je serai heureux de répondre à vos questions et je ferai de mon mieux pour répondre à toute question concernant des programmes fédéraux précis et des développements récents.

En guise d'introduction, j'espère qu'il sera utile de fournir un aperçu des transferts intergouvernementaux au fil du temps ainsi qu'un peu de contexte pour lancer la réflexion sur la taille et la structure qu'ils devraient prendre à l'avenir.

Si vous trouvez mes observations utiles, veuillez attribuer le mérite à mon collègue de l'Institut C.D. Howe, Alexandre Laurin. En 2015, lui et moi avons rédigé, pour l'Institut, un rapport sur les arrangements fiscaux intergouvernementaux. Nous avons été invités à mettre à jour notre texte pour le *Handbook of Canadian Public Administration* en 2018 et pour l'OCDE en 2020. Dans le milieu du fédéralisme fiscal, notre rapport est l'équivalent d'un disque de grands succès.

Nous y recensons l'historique des dépenses fédérales ayant financé directement ou indirectement des activités dans des domaines de compétence provinciale. Je vais le résumer en quatre points.

Premièrement, les sommes dépensées et amassées par les différents ordres de gouvernement au Canada n'ont jamais concordé. Le gouvernement fédéral a toujours recueilli plus d'argent que nécessaire pour ses propres programmes, alors que les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux en ont toujours recueilli trop peu. Par conséquent, les transferts du gouvernement fédéral à d'autres paliers caractérisent la politique fiscale canadienne depuis la Confédération.

Deuxièmement, au départ, ces transferts étaient modestes. Ils ont crû au fur et à mesure que les gouvernements ont assumé des rôles plus importants pour la prestation des services et la redistribution des revenus. Selon les tableaux de référence financiers du ministère des Finances, les transferts fédéraux, tels qu'ils sont comptabilisés

dans les recettes des provinces et des territoires, s'élevaient à environ 127 milliards de dollars pour l'exercice de 2024-2025. C'est une augmentation énorme en 10 ans, mais les dépenses du gouvernement fédéral, bien entendu, ont augmenté très rapidement depuis. Pour les mettre à l'échelle, les transferts figurant dans les tableaux de référence financiers représentent environ un quart des dépenses du gouvernement fédéral et environ un cinquième des recettes des gouvernements bénéficiaires. Ces nombres ne reflètent pas tous les éléments pertinents sur le pouvoir fédéral de dépenser, mais ils montrent que les sommes sont considérables et changent la donne.

Troisièmement, les Canadiens — et M. Béland vient de nous en donner un aperçu — ne sont pas avares de commentaires sur le fédéralisme fiscal. Les économistes, les historiens et les politologues canadiens ont fait part de nombreuses idées sur la façon d'attribuer les pouvoirs d'imposition et de dépense et de structurer les transferts intergouvernementaux. Le Comité peut faire appel à de nombreux experts canadiens, comme il le fait aujourd'hui, pour se renseigner sur les théories entourant les effets externes et les gains d'efficacité liés à la centralisation des recettes. Il pourra ainsi concilier ces notions avec les avantages de la subsidiarité et les différentes préférences à l'échelle du pays.

Quatrièmement, nonobstant ces théories, les changements apportés aux transferts fédéraux-provinciaux au Canada sont en grande partie le produit de circonstances particulières. Par exemple, les provinces ont subi des pressions financières dans les années 1930, puis le pays a traversé la Seconde Guerre mondiale, et le gouvernement fédéral a connu des problèmes d'endettement dans les années 1990. Des pressions politiques se sont fait sentir dans notre histoire: les soins de santé font les manchettes depuis les années 1960, et les résidents des différentes provinces ne voient pas tous d'un bon œil l'empiètement du gouvernement fédéral sur les compétences provinciales.

Je n'ai entendu aucun économiste, historien ou politologue dire que l'écart entre les recettes et les dépenses aux niveaux fédéral et provincial devrait être aussi grand qu'il l'est actuellement ou que les transferts qui comblent l'écart devraient être structurés comme ils le sont en ce moment.

Comme le temps file, je conclurai par deux réflexions sur les forces qui pourraient influencer les dépenses fédérales dans les champs de compétence provinciaux à l'avenir.

Tout d'abord, nous sommes probablement en train de passer d'une politique fiscale qui semblait n'avoir aucune limite à une politique plus contraignante. Les demandes croissantes en santé exercent une pression incessante sur les budgets provinciaux. Le gouvernement fédéral est confronté à une hausse des coûts d'intérêt et à d'énormes engagements en matière de défense, alors que la faible croissance de la productivité limite sa capacité d'augmenter les impôts.

Deuxièmement, surtout en cette période de mécontentement marqué dans certaines provinces et régions, nous devrions être conscients que divers types de transferts intergouvernementaux peuvent avoir une incidence sur l'efficacité, la reddition de comptes et la pérennité des finances publiques et des grands programmes. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont accès essentiellement aux mêmes assiettes fiscales, et je pense qu'il serait bénéfique pour la fédération de mieux harmoniser, d'un ordre de gouvernement à l'autre, les pouvoirs de générer des recettes et de dépenser.

Je vous remercie encore une fois de votre attention et de m'avoir invité à comparaître devant vous. J'ai hâte d'entendre vos commentaires et vos questions.

• (0825)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Robson.

Nous passons maintenant à M. Robert Laplante.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Robert Laplante (directeur général, Institut de recherche en économie contemporaine): Bonjour, tout le monde.

Je vous remercie, monsieur le président, de me donner cette occasion de partager avec vous quelques-unes des réflexions sur ce qui, à mon sens et selon les conclusions de nombreux experts, constitue sans doute le principal moteur des relations fédérales-provinciales dans le fédéralisme canadien.

Je ne reprendrai pas plusieurs des points que les interlocuteurs précédents, MM. Béland et Robson, ont abordés. Je suis d'accord avec eux pour dire que non seulement il y a un déséquilibre dans les moyens mobilisables par le gouvernement canadien et celui des provinces, mais aussi que ce déséquilibre a nourri une confusion certaine, depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cette confusion a un impact majeur, non seulement sur la vie des partis, mais aussi sur la gouvernance globale de l'État canadien, dans la mesure où, au fil des décennies, les différents arrangements concernant les moyens d'essayer de rétablir un certain équilibre dans la répartition des moyens ont toujours nourri une confusion des priorités. Cette confusion des priorités a un impact important sur le fonctionnement de l'État dans la mesure où ses ministères, au gré des transformations de l'appareil politique lui-même, c'est-à-dire au gré du changement des partis au gouvernement, vont devenir, en quelque sorte, les réceptacles de ces sédiments de conflits de priorités.

La conception des programmes, au fil des années, est particulièrement façonnée par les divers arrangements qu'il faut trouver pour fonctionner. Cette concurrence des finalités fait que la conception des programmes se retrouve aussi dans le débat politique sur des questions relatives non seulement à la contradiction qu'il peut y avoir entre les priorités d'un ordre de gouvernement à l'autre, mais également sur des questions concernant ce qu'on pourrait appeler l'usage optimal des ressources publiques.

Si on considère le volume global des impôts perçus, il est évident que non seulement le déséquilibre des recettes, mais aussi l'accumulation des tensions autour de l'attribution des priorités font qu'il n'y a nulle part dans le système de mécanisme global d'optimisation de l'utilisation des ressources.

La péréquation est peut-être dans sa dernière mouture, un pas dans cette direction. Toutefois, les autres modes de répartition des revenus font qu'il y a toujours en germe un déséquilibre fiscal en expansion. Les différents gouvernements vont progressivement, selon leur plateforme politique, tenter de résorber cette expansion ou tenter de la stimuler, dans la mesure où il va y avoir une position sur la construction de l'État dans le fédéralisme.

• (0830)

Cette disparité des moyens donne toujours un avantage au gouvernement central et nourrit inévitablement une tension vers une plus forte centralisation et une perpétuelle discussion avec les provinces. Ces dernières vont souvent déplorer la possibilité pour le gouvernement fédéral de dépenser dans différentes formules et de leur imposer des obligations sur lesquelles elles n'ont que peu de prise et sur lesquelles leurs concitoyens n'ont pas eu nécessairement l'occasion de se prononcer.

Ça, je dirais que c'est...

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Laplante. Votre temps est écoulé.

Nous allons commencer la première série de questions de six minutes par intervenant.

M. Kelly est le premier à prendre la parole.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): Merci, monsieur le président.

Je ne sais pas par qui commencer. Je pense que je vais d'abord m'adresser à M. Robson.

Tous les témoins parlent de la répartition des revenus, des sorties et des entrées de fonds, et de ce genre de sujets. Je pense que, pour entamer toute discussion sur la péréquation — dont tous les témoins ont parlé —, il faut clarifier et comprendre le fait qu'elle se définit par la contribution financière démesurée d'une province — l'Alberta — au système de péréquation et par la capacité du gouvernement fédéral de répartir l'argent dans tout le pays.

Diverses études et statistiques laissent entendre que la sortie nette de fonds s'élève à quelque 600 milliards de dollars au fil des décennies. Oui, d'autres provinces ont contribué de façon nette à la péréquation. C'est le cas de la Saskatchewan, et ce fut le cas de la Colombie-Britannique et de l'Ontario à une époque. La fédération se trouve maintenant dans une situation où la province qui compte près de 40 % de la population est un bénéficiaire net de la péréquation.

Dans quelle mesure la péréquation se définit-elle par le financement par l'Alberta des autres provinces?

William Robson: C'est dans la nature de tout programme de péréquation que les provinces ayant une plus grande capacité financière transfèrent une partie de leurs ressources aux provinces moins nanties. L'Alberta — et c'est tout à son honneur — continuera probablement, peu importe le système adopté, d'être un contributeur net, contrairement à de nombreuses autres provinces.

Cela dit, je tiens à souligner un point qui a déjà été soulevé par les autres témoins. L'application de l'article 36 de la Constitution ne passe pas nécessairement par le programme de péréquation. En fait, on pourrait très bien égaliser les ressources entre les provinces si le gouvernement fédéral percevait de l'argent au moyen de ses impôts — qui varient selon le revenu — et le redistribuait également par habitant. C'est en quelque sorte le fonctionnement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, mais des conditions y sont rattachées, en particulier dans le cas du Transfert canadien en matière de santé. Or, le programme de péréquation ne doit pas être assorti de telles conditions.

Je suis conscient que je décris un système très différent de celui qui est en place. Or, si on tient compte des divers changements qu'a connus le programme de péréquation au fil du temps — notamment les divers plafonds liés au PIB global et certaines dispositions mises en place pour que des provinces ne deviennent pas des bénéficiaires de la péréquation alors que, autrement, la formule les y aurait rendues admissibles —, je pense qu'on peut affirmer sans se tromper que ce programme n'atteint pas l'objectif visé.

Je vais répéter ce que j'ai dit plus tôt: rien dans la logique des transferts intergouvernementaux ou dans les théories du fédéralisme ne justifie la structure actuelle. Je crois donc que le temps est venu de modifier le programme de péréquation. Cela pourrait favoriser les provinces qui versent des paiements ainsi que certaines provinces bénéficiaires, car il s'opère une sorte de récupération de l'aide sociale, comme les membres de ce Comité le savent sans aucun doute. Lorsque les provinces prennent des mesures pour augmenter leurs propres revenus, elles sont pénalisées par le programme. Je pense qu'il vaudrait la peine d'envisager des formules qui n'auraient pas cet effet.

• (0835)

Daniel Béland: Puis-je ajouter un élément?

Pat Kelly: Oui, mais rapidement. J'aimerais revenir sur quelques-uns des points qu'il a soulevés.

Daniel Béland: J'ai enseigné à l'Université de Calgary et j'ai vécu en Alberta pendant près de sept ans. J'ai étudié la politique albertaine. De nombreux Albertains appuient le principe général de la péréquation. Tous les Canadiens et tous les contribuables contribuent à la péréquation...

Pat Kelly: Oui, merci.

Daniel Béland: ... mais le fait est que les Albertains veulent un système juste et transparent. C'est là que le bât blesse. Ce n'est pas le principe de la péréquation en soi qui pose problème. Nous avons l'occasion de tenir une véritable discussion sur des améliorations de la péréquation qui favoriseraient l'ensemble du pays.

Pat Kelly: Je suis désolé. Je vais intervenir et passer à mes questions, mais c'est un excellent point. Je conviens que les Albertains sont généreux et qu'ils ne s'y opposent pas. Ils comprennent que la grande richesse qu'ils tirent des ressources qu'ils exploitent de manière éthique, raisonnable et responsable... Les Albertains ne s'opposent pas à l'idée de partager leur richesse. Ils s'opposent plutôt à un gouvernement fédéral qui adopte des lois qui pénalisent la province pour ses ressources et qui empêchent les Albertains d'exploiter leurs ressources.

Lors du porte-à-porte sous le gouvernement précédent, les électeurs ne se plaignaient pas de la péréquation, puisque les lois ne nuisaient pas à notre industrie. J'ai entendu de nombreuses plaintes au sujet de la péréquation lors de chacune de mes campagnes. Je peux vous assurer que les électeurs de l'Alberta manifestent leur mécontentement sur le sujet lorsque nous faisons du porte-à-porte.

Je ne sais pas si j'ai le temps de poser une question complémentaire à M. Robson.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Monsieur Kelly, votre temps est écoulé.

Pat Kelly: Merci.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Nous passons maintenant à M. Leitão, qui dispose de six minutes.

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Bonjour, messieurs. Je vous remercie d'être là.

Monsieur Béland, je vais commencer par vous.

Je commencerais en disant que le programme de péréquation est un programme de transfert de revenus fédéraux. Donc, ce n'est pas un revenu provincial qui est distribué. C'est un revenu fédéral qui est transféré. Si les citoyens d'une province ont des revenus plus élevés que la moyenne canadienne, les revenus fédéraux vont, bien sûr, provenir de cette province en plus grande quantité.

Le programme de péréquation, c'est vrai que ça change, parfois d'une façon un peu difficile à comprendre. J'étais associé à une de ces négociations, en 2016-2017, et, en effet, ce processus peut être extrêmement opaque. Vous pourriez peut-être développer votre pensée à partir d'où vous étiez rendu. Comment est-ce que nous pourrions rendre ce programme un peu plus approprié au XXI^e siècle?

Daniel Béland: Oui, tout à fait. Je vous remercie de votre question.

Je pense qu'il y a l'aspect de la gouvernance dont on parle souvent moins que les aspects plus techniques de la formule de péréquation, qui est opaque. Il est vrai que la vaste majorité des Canadiens et Canadiennes ne comprennent pas vraiment comment la formule fonctionne, et c'est normal, parce que c'est compliqué.

En ce qui concerne la gouvernance de la péréquation, donc, premièrement, je mets de l'avant l'idée que nous devrions avoir un nouveau comité d'experts, comme nous l'avions eu en 2005. Paul Martin avait nommé cinq personnes au sein de ce groupe d'experts, présidé par Al O'Brien, un économiste de l'Alberta. Il y avait donc quatre autres membres. Ils se sont penchés sur la péréquation, et ont déposé un rapport en 2006, qui a été mis en œuvre en grande partie par Steven Harper, un conservateur. Je pense que nous devrions refaire un exercice similaire, mais avec un mandat plus large.

Je pense que ce que M. Robson a dit est très important. L'important, avec le programme de péréquation, ce n'est pas le programme en tant que tel. C'est le principe. Quand nous parlons de déséquilibre fiscal, nous parlons de déséquilibre vertical, mais aussi de déséquilibre horizontal, c'est-à-dire des inégalités entre les provinces, liées en grande partie, comme ça a été dit un peu plus tôt, à la distribution des ressources naturelles à travers le pays.

Donc, la première chose à faire, c'est de nous dire que nous allons regarder toutes les options. Comment pouvons-nous faire de la péréquation, mais peut-être pas avec la formule ou même le programme que nous avons en ce moment?

Ouvrir ça, c'est toujours dangereux, d'une certaine façon. Politiquement parlant, il y a toujours un risque. C'est pour ça que le gouvernement fédéral, au cours des 20 dernières années, n'a pas voulu changer à nouveau la formule de péréquation. Cependant, nous pourrions demander à ces experts, à ces économistes, peut-être à d'anciens fonctionnaires, de se pencher sur la question du déséquilibre horizontal, mais en lien avec le déséquilibre vertical pour essayer de voir comment adopter un système plus transparent. Par exemple, j'ai mentionné plus tôt l'idée de ne pas seulement prendre en considération la capacité fiscale des provinces, mais aussi le coût potentiel des services offerts dans les provinces, en tenant en considération de facteurs comme le vieillissement démographique et la densité de la population, parmi d'autres. C'est ce qu'on fait dans des pays comme l'Australie, par l'exemple. Donc, il y a des choses à faire en matière de péréquation.

Je sais que vous voulez parler, donc je vais me taire, mais je pourrais vous en dire beaucoup plus, et je pourrais vous envoyer des documents, aussi. Ça me ferait un grand plaisir.

• (0840)

Carlos Leitão: Je vous en serais reconnaissant. Notre temps est un peu limité.

[Traduction]

Monsieur Robson, je vais m'adresser à vous rapidement parce que le temps file. Je suis désolé. Nous aurons peut-être le temps d'en discuter davantage avec vous au prochain tour.

Que pensez-vous de l'idée de M. Béland de créer une commission ou un groupe indépendant pour gérer la péréquation?

William Robson: Je pense que c'est une excellente idée, qui a bien fonctionné par le passé. J'aimerais que le mandat d'un tel groupe comprenne un objectif de simplification.

J'ai déjà enseigné la péréquation dans un cours sur les finances publiques. Je suis heureux de ne plus le faire. Il est devenu beaucoup plus compliqué d'expliquer ce programme.

Je vais simplement répéter — vous avez déjà été ministre des Finances, alors vous le savez, mais je vais souligner ce point — qu'il serait logique d'imposer les contribuables selon leur capacité de générer des recettes, pour ensuite distribuer un montant égal par habitant. Par ailleurs, on pourrait peut-être prévoir un montant supplémentaire pour la population âgée de plus de 65 ou de 70 ans, comme je l'ai également écrit par le passé. Simplifiez le système. Il ne doit pas être compliqué à un point tel que, d'une part, la population s'en méfie et que, d'autre part, il donne lieu à des manœuvres et des manigances politiques pour obtenir un peu plus d'argent pour sa propre province. Il s'agirait là d'efforts gaspillés qui pourraient être utilisés à bien meilleur escient.

Carlos Leitão: Merci.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de tout le travail que vous faites à l'Institut C.D. Howe. Je pense que vous avez maintenant changé de rôle. Je vous remercie du bon travail que vous avez accompli.

William Robson: Merci.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Leitão.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins.

Nous remercions toujours les témoins d'être avec nous au Comité, mais c'est notre deuxième réunion sur le pouvoir de dépenser et, dans la dernière réunion, il n'y avait aucun témoin qui savait ce qu'était le pouvoir de dépenser. C'était vrai aussi de certains députés de l'autre côté. Aujourd'hui, je suis content, car nous sommes exactement dans le sujet. Ça me rend très heureux.

Monsieur Laplante, il existe un déséquilibre fiscal vertical. Le gouvernement fédéral a davantage de revenus que ce dont il a besoin pour ses dépenses courantes et ses responsabilités constitutionnelles strictes. Pour les provinces, c'est l'inverse. Certaines personnes nient l'existence du concept de déséquilibre fiscal vertical et suggèrent, si les Québécois manquent d'argent, que le gouvernement du Québec augmente ses impôts.

Qu'est-ce que vous pensez de ça? Est-ce que c'est un discours négationniste? Ou ce déséquilibre fiscal est-il plutôt un problème institutionnel réel dans la configuration actuelle des transferts et des responsabilités?

Robert Laplante: Il n'y a aucun doute dans mon esprit: c'est un problème réel.

Le Québec a déjà plusieurs rapports d'enquête qui ont porté sur le sujet, dont la célèbre Commission sur le déséquilibre fiscal, de la fin des années 1990 au début des années 2000, sous la présidence de M. Séguin, qui avait fait un travail remarquable.

Ce déséquilibre, il faut le considérer sous deux angles, si on parle de gouvernance. Il y a un angle technique, où on peut effectivement calculer des modes de distribution de la ressource en calculant par habitant et en utilisant la pyramide des âges. On peut utiliser de nombreux paramètres...

• (0845)

Jean-Denis Garon: Excusez-moi de vous interrompre, mais le temps nous est compté.

De façon générale, vous êtes d'avis que ce déséquilibre fiscal existe et que nous ne pouvons pas juste augmenter nos impôts de 10 % demain matin sans créer des dommages considérables à notre économie.

Robert Laplante: Ça va de soi, effectivement, parce que, ce qui est en jeu derrière le débat sur l'augmentation des impôts ou pas, c'est la discussion sur les finalités. Nous partageons les ressources, mais il faut se demander pour faire quoi.

Jean-Denis Garon: Je vais revenir là-dessus. J'avais sorti la fameuse citation de 1996 du président libéral du Conseil du Trésor Marcel Massé, à une époque où Ottawa avait, dans la lutte au déficit, regroupé les transferts. On avait créé le TCSPS, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Nous n'aimons pas les sigles et nous aimons encore moins celui-là.

Après ça, on avait coupé et ça avait forcé un peu le gouvernement du Québec à mettre fin au virage ambulatoire, à couper dans les services de santé. Le président du Conseil du Trésor avait dit: « Quand Bouchard va devoir couper, nous à Ottawa, nous pourrions démontrer que nous aurons les moyens de préserver l'avenir des programmes sociaux » — avec une belle feuille d'érable en haut. La dernière partie de cette citation vient de moi, évidemment. C'est mon interprétation, mais c'est fidèle à ce que disait le président du Conseil du Trésor.

J'aimerais savoir si vous pensez que le gouvernement fédéral fait usage du pouvoir de dépenser pour s'ingérer dans la vie politique des provinces.

D'un point de vue démocratique, quelle est la problématique? Est-ce qu'un électeur qui ne reçoit pas des services de santé adéquats sait quel gouvernement punir et à quelle élection?

Robert Laplante: Autour de ces différentes formules de redistribution, il y a un déficit démocratique réel. Quand on parle d'opacité, on parle de la difficulté qu'ont les citoyens de comprendre comment s'effectue le partage, il est évident qu'ils ont beaucoup de difficultés à tirer des conclusions sur les effets souhaitables, souhaités ou déplorés de ce partage.

Le gouvernement fédéral, dans ses choix, peut ne pas tenir compte des arbitrages d'une province ou des provinces entre elles et mettre sur pied des programmes dont les finalités ne sont même pas débattues dans les provinces. Dans le cas du Québec, il est assez fréquent que cette situation surgisse. On l'a vu à l'occasion des programmes pour le secteur de la petite enfance. On le voit dans le programme de santé dentaire. On...

Jean-Denis Garon: On reviendra avec la liste, car elle peut être longue...

Robert Laplante: En effet, elle peut être longue.

Jean-Denis Garon: Vous me précédez un peu. Il y a diverses façons de s'attaquer au problème du déséquilibre fiscal vertical, mais admettons qu'on les classe en deux grandes catégories.

Il y a le fait de systématiser la multiplication d'ententes de financement conditionnelles de la part d'Ottawa. C'est le gouvernement fédéral qui dit aux provinces qu'il ne peut pas légiférer dans tel champ de compétence, mais qu'elles n'auront pas d'argent si elles ne font pas ce qu'il veut. Cependant, on aurait pu aussi avec le temps systématiser et bonifier le versement de transferts inconditionnels. Le Transfert canadien en matière de santé n'est pas inconditionnel, mais il est, disons, moins mauvais que beaucoup d'autres nouveaux programmes qui ont été institués.

Selon vous, dans quelle direction le gouvernement fédéral est-il allé depuis quelques années entre ces deux options? Est-ce un problème ou bien une solution?

Robert Laplante: Je crois que le gouvernement fédéral procède de façon de plus en plus unilatérale. De plus, il peut manifester de l'intérêt pour des initiatives observables dans une province ou dans une autre. Cependant, une fois qu'il en tire les conclusions, il n'est pas soucieux de dialoguer là-dessus.

Sur ce point de vue, s'il y avait un groupe d'experts — auquel on a fait allusion tantôt —, il faudrait qu'il ait comme mandat d'examiner les effets de la formule de partage sur la gouvernance. Ça, c'est extrêmement important. Quels sont...

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Votre temps est écoulé.

Nous écoutons maintenant Mme Cobena pendant cinq minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Robson.

Monsieur Robson, je suis sûre que vous êtes au courant que le gouvernement a annoncé un fonds souverain — qui sera capitalisé par l'émission de titres de créance — et qu'il invite même la population à investir dans ce fonds. Nous savons également que le gouvernement a l'habitude de prendre des décisions douteuses en matière d'investissement.

Pour la gouverne des Canadiens, pourriez-vous expliquer ce qui arrive généralement aux investisseurs lorsque les investissements dans un fonds comme celui-là tournent mal, et en particulier lorsque les investisseurs ont dû emprunter de l'argent pour investir?

● (0850)

William Robson: Je m'inquiète de ce que le gouvernement fédéral fait avec son bilan en général, et le fonds souverain s'ajoute à la liste, si je puis dire.

Le gouvernement fédéral emprunte de nouveaux fonds, et si vous regardez de nouveau les tableaux de référence financiers, vous verrez que le taux d'intérêt moyen sur sa dette est maintenant d'environ 3 %. Le rendement des investissements qu'il obtient sur ses actifs financiers est inférieur à cela. À première vue, le gouvernement fédéral emprunte et paie des intérêts à un taux plus élevé que le rendement de ses investissements.

Je crains que la même chose ne se produise avec le fonds souverain. Je n'aime pas voir la dette brute du gouvernement fédéral augmenter comme elle le fait, parce que cela crée une exposition. Nous le voyons avec les paiements d'intérêts, mais il y a aussi des choses qui se passent avec ces investissements et ces transferts qui devraient se refléter dans les dépenses plutôt que dans l'apparence de cumul des actifs du gouvernement fédéral. J'aimerais qu'il en fasse moins.

Sandra Cobena: Nous avons vu des dépenses similaires de la part du gouvernement dans le passé, dans les années 1990. Pouvez-vous expliquer au Comité quelle a été l'incidence de cette expérience sur la qualité de vie des Canadiens lorsqu'elle a été tentée la dernière fois?

William Robson: Le gouvernement fédéral a certains types d'actifs financiers et d'investissements dans certaines sociétés d'État, comme la Banque du Canada, qui sont tout à fait appropriés pour l'appareil gouvernemental, mais je ne pense pas que le secteur public ait un très bon bilan en matière d'investissements financiers. Ce n'est pas la même chose que d'investir dans des infrastructures matérielles, comme les ports, les aéroports et ainsi de suite, ce que les gouvernements peuvent faire de façon particulière. Il est peut-être temps de décharger certains de ces actifs. Je pense que ce sont les types d'investissements que les gens ont habituellement à l'esprit lorsqu'ils pensent à ce que le secteur public est particulièrement en mesure de faire.

Je crains, comme d'autres, qu'avec des fonds d'investissement dont les mandats ne sont pas clairs — un mélange de rendement financier et d'édification de la nation, de développement régional, etc. —, on finisse par prendre des décisions qui ne sont pas guidées par l'économie.

Je m'inquiète de l'expansion du bilan du gouvernement fédéral. Je m'en inquiéterais aussi si cela se produisait à l'échelle provinciale. Je pense qu'elle rend les finances publiques plus risquées et plus opaques qu'elles ne le seraient autrement.

Sandra Cobena: Plus tôt cette année, vous avez rédigé un article intitulé « Ottawa's fiscal guardrail is driving us toward the cliff ». Pouvez-vous expliquer au Comité l'essence de l'article et pourquoi vous l'avez intitulé ainsi?

William Robson: J'admets que la terminologie utilisée se voulait un peu accrocheuse. Elle est apparue et disparue plus tôt au cours de la décennie. Elle a suscité un peu la moquerie à l'époque, parce qu'il ne semblait pas que les garde-fous représentaient une mesure très efficace pour empêcher le gouvernement de faire ce qu'il voulait faire une fois par année ou tous les six mois.

La dernière mise à jour financière semble confirmer que lorsque le gouvernement fédéral a des revenus supplémentaires par rapport à ses projections financières, il augmente immédiatement ses dépenses. Le problème avec l'augmentation des dépenses, c'est que si l'on investit dans un programme une fois, on risque de créer un précédent, et les dépenses seront maintenues d'année en année.

Si la règle budgétaire implicite veut que l'on dépense chaque dollar gagné, alors il sera impossible d'atteindre l'équilibre budgétaire. La dette du gouvernement fédéral ne diminuera pas en proportion du PIB comme il le souhaite.

Le comportement que nous observons n'est pas conforme à une politique budgétaire prudente.

Sandra Cobena: Le moment est opportun, parce que l'on constate que le gouvernement libéral a complètement abandonné ses garde-fous budgétaires.

Pouvez-vous expliquer l'importance de cet abandon et décrire ce qui doit être fait pour rétablir la santé financière du budget du pays?

Le vice-président (Jasraj Hallan): Votre temps est écoulé. Vous aurez le temps de répondre au prochain tour.

Nous passons maintenant à M. Sawatzky, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

• (0855)

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Monsieur Béland, j'ai quelques questions à vous poser. Merci beaucoup pour votre déclaration préliminaire.

Une grande partie de la discussion sur la politique budgétaire porte sur le montant total des dépenses gouvernementales. Le dernier budget, en 2025, mettait l'accent non seulement sur le niveau de dépenses, mais aussi sur la quantité et la qualité de ces dépenses.

À votre avis, dans quelle mesure est-il important de faire la distinction entre la quantité de dépenses fédérales et la qualité ou l'efficacité de ces dépenses dans le cadre de l'évaluation de la politique budgétaire?

Daniel Béland: Tout dépend de la façon dont on définit la qualité. Je pense que les experts ne s'entendront pas nécessairement à ce sujet.

Lorsqu'on parle de l'importance d'investir dans l'avenir économique du pays, par exemple, je pense que c'est une bonne idée de mettre l'accent sur les types de dépenses qui permettent d'aller dans cette direction, mais on reconnaît l'arbre à ses fruits. On peut parfois définir quelque chose comme un investissement, mais on ne sait pas encore si ce sera vraiment bon au bout du compte et si cela générera réellement des rendements comme le gouvernement pourrait s'y attendre.

Il est important de ne pas se contenter d'examiner le budget, mais de surveiller au fil du temps ce que donnent ces investissements dans la pratique et ce qu'ils donneront à l'avenir: dans trois, cinq ou dix ans. Il n'est pas seulement question du budget en soi. Nous devrions évaluer de façon systématique l'efficacité des mesures que nous prenons et des investissements que nous faisons au fil du temps. Nous ne le faisons pas toujours.

Jake Sawatzky: Merci.

Considérez-vous les investissements dans des domaines comme la formation professionnelle, l'offre de logements ou la superdéduction à la productivité comme des exemples de dépenses qui peuvent renforcer l'économie et améliorer les résultats financiers au fil du temps?

Daniel Béland: Peut-être. Encore une fois, le diable est dans les détails. Il ne s'agit pas seulement de ce qui se trouve dans le budget, mais aussi de la façon dont on met en œuvre ces mesures. C'est pourquoi la mise en œuvre est vraiment cruciale et doit être surveillée de façon systématique. Les budgets sont de nature progressive. Ils changent, mais il y a beaucoup de constance au fil du temps, d'une année à l'autre. Si nous voulons être plus efficaces avec nos propres investissements, nous devons rendre compte aux Canadiens de la façon dont ces investissements ont été faits. Nous devons mesurer exactement leurs répercussions au fil du temps et voir si nous voulons continuer dans cette direction ou investir autrement.

Comme je l'ai dit plus tôt, on reconnaît l'arbre à ses fruits. Nous devons mesurer cela au fil du temps.

Jake Sawatzky: Merci.

J'ai une autre question.

Selon une analyse récente du Fonds monétaire international, le Canada demeure dans une position relativement solide par rapport à ses partenaires du G7, notamment en ce qui concerne la viabilité de la dette et la capacité financière. Dans quelle mesure est-il important qu'une institution indépendante comme le FMI continue de juger que la situation financière du Canada est l'une des plus solides parmi ses pairs?

Daniel Béland: Écoutez, je pense qu'il y a parfois un discours apocalyptique au sujet de la situation financière du Canada. Nous sommes en bien meilleure posture aujourd'hui qu'au début ou au milieu des années 1990. Je pense qu'un de vos collègues a parlé plus tôt de ce qui s'est passé en 1995-1996. La situation est différente. Nous sommes dans une meilleure posture, mais les choses peuvent changer très rapidement sur le plan économique. Nous connaissons les incertitudes liées à la guerre commerciale avec les États-Unis et à d'autres facteurs.

Nous devons faire preuve de prudence dans nos prévisions, bien sûr, et dans la façon dont nous gérons à la fois les dépenses et les revenus. Il faut bien comprendre et souligner l'importance de contrôler les dépenses, mais nous devons aussi penser aux recettes et à la façon d'examiner les dépenses fiscales qui pourraient être régressives et pas nécessairement utiles. C'est une forme de dépense indirecte: des dépenses fiscales et des crédits d'impôt qui pourraient ne pas être si utiles d'un point de vue plus large.

Il faut aussi penser à la façon dont nous pouvons générer plus de revenus et ne pas nous concentrer uniquement sur le contrôle des dépenses. Il faut songer à l'augmentation des revenus. Un ancien juge de la Cour suprême des États-Unis a dit que les impôts étaient le prix à payer pour une société civilisée. Bien sûr, de nos jours, l'expression « société civilisée » peut sembler un peu dépassée, mais nous devons comprendre que la fiscalité, y compris la fiscalité progressive, est un élément important de l'équation.

● (0900)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Garon, qui dispose de deux minutes et demie.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Ça va être agréable de revenir au sujet de l'étude d'aujourd'hui.

Monsieur Laplante, j'ai l'impression que, dans l'histoire canadienne, en général, le gouvernement fédéral a volontairement ou involontairement profité des crises pour, avec l'accord des provinces, centraliser l'assurance-chômage à une certaine époque, centraliser une partie des politiques en ressources naturelles avec le Programme énergétique national à une certaine époque, imposer davantage de conditions dans les années 1990, et imposer de nouveaux programmes liés au pouvoir fédéral de dépenser pendant la pandémie.

Présentement, dans la crise découlant de droits de douane, on voit le gouvernement fédéral s'ingérer dans la formation de la main-d'œuvre, tout en délicatesse, en prenant les entourloupes nécessaires, mais ça demeure, en principe, une ingérence.

Jugez-vous que, de façon générale, les crises ont profité à la centralisation? Après les crises, le gouvernement fédéral a-t-il tendance à reprendre sa place naturelle ou à conserver les pouvoirs qu'il s'est arrogés pendant les crises?

Robert Laplante: Non seulement les crises ont favorisé la centralisation et l'accroissement ou l'élargissement du rôle du gouvernement fédéral, mais aussi elles ont sédimenté, décennie après décennie, ces acquis.

Jean-Denis Garon: Que voulez-vous dire par « sédimenté »?

Robert Laplante: Ce que je vois, par exemple, c'est que les interventions faites au nom de l'urgence, faites au nom de la nécessité de trouver des solutions à court terme, se pérennisent et s'établissent.

On va le voir maintenant sous nos yeux avec le projet de loi C-5, la loi qui va donner au gouvernement fédéral le champ libre pour intervenir dans la construction d'infrastructures, pour modifier ou temporiser les différences en matière de réglementation autour de la question environnementale, des études d'impact, et ainsi de suite.

Chaque fois, les arguments invoqués au nom de l'urgence sont en réalité des instruments pour permettre qu'une finalité définie par le gouvernement fédéral devienne une finalité imposée.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. McLean, pour cinq minutes.

Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Robson.

Au sujet de la capacité fiscale, l'Alberta a déjà été bénéficiaire du programme fédéral de péréquation... en 1964, il y a plus de 60 ans. Depuis, il y a eu plus de 600 milliards de dollars en transferts fiscaux entre l'Alberta et le reste du pays... 600 milliards de dollars sur environ 60 ans. Il y a eu des périodes où l'Alberta souffrait beaucoup plus que les autres régions en raison du chômage et des déficits qu'elle enregistrait pour fournir des services à ses citoyens, et pourtant, le transfert de fonds de l'Alberta vers le reste du pays n'a jamais cessé.

Considérez-vous qu'il s'agit d'un système de péréquation équitable lorsqu'une province en difficulté ne reçoit pas d'argent pour servir ses citoyens et soutenir ses services sociaux?

William Robson: Étant donné que j'ai déjà parlé explicitement du programme de péréquation, je pourrais peut-être parler de certains des autres programmes pour lesquels l'Alberta serait désavantagée.

Je peux comprendre la logique des provinces qui reçoivent le Transfert canadien en matière de santé, qui ont plus d'argent à dépenser en santé que si elles ne comptaient que sur leurs propres ressources et qui sont donc prêtes à accepter les limites du gouvernement fédéral quant à la façon dont elles peuvent gérer leur système, même lorsqu'il leur demande de faire des choses que leur population préférerait qu'elles ne fassent pas. Il est beaucoup plus difficile de comprendre la logique pour une province qui est une perdante dans un tel système et qui s'appauvrit à cause des transferts nets qui sortent de la province tout en se faisant dire par le gouvernement fédéral comment elle peut et ne peut pas gérer son système de soins de santé.

Ce qui nous serait très utile dans le cadre de notre réflexion sur le fédéralisme fiscal, à mon avis, serait d'examiner la façon dont le gouvernement fédéral utilise son pouvoir de dépenser pour fausser les priorités provinciales. Je pense que nous pouvons logiquement séparer ces deux éléments des flux nets de fonds. Je ne conteste pas ce que vous avez dit au sujet des flux nets provenant de l'Alberta, mais je pense qu'il est logique d'examiner les programmes où le gouvernement fédéral enlève de l'argent à une province sur une base nette et limite simultanément ses choix stratégiques d'une manière qui ne lui convient pas.

Je comprends, encore une fois...

● (0905)

Greg McLean: Merci, monsieur Robson. Notre temps est limité, mais je vous remercie de votre réponse.

Permettez-moi de passer à M. Béland, parce qu'il a parlé du système.

Vous avez passé du temps en Alberta et vous comprenez bien ce que les gens recherchent là-bas. Vous avez dit que les Albertains en particulier voulaient que le système soit juste et transparent. De nombreux Albertains estiment que ce n'est pas le cas en ce moment. Selon eux, la situation doit changer afin que nous puissions voir quels sont les intrants et les extrants et ce qui détermine la façon dont les transferts se font entre les provinces.

Pouvez-vous nous donner des exemples de la façon dont on pourrait mieux faire les choses, nous expliquer pourquoi on laisse tomber les Canadiens en ce moment et nous dire comment le gouvernement pourrait être plus transparent et plus équitable?

Daniel Béland: J'écris à ce sujet depuis longtemps avec mon collègue André Lecours, de l'Université d'Ottawa. Je peux vous envoyer des documents à ce sujet.

Je pense qu'il serait plus transparent d'avoir une commission indépendante permanente qui ferait régulièrement des recommandations au Parlement sur les paiements de péréquation. C'est ce qui se fait dans d'autres pays, comme l'Australie. Le gouvernement présente chaque année un rapport sur la façon dont il calcule les paiements de péréquation et sur les choix qu'il fait. Entre ces rapports, des représentants parcourent le pays et consultent les provinces au sujet de leurs besoins financiers et de leurs points de vue, ainsi que des groupes d'affaires et d'autres acteurs de la société civile. Je pense...

Greg McLean: Je suis désolé, monsieur Béland, mais je dois vous interrompre parce que ce ne sont pas les détails dont nous avons besoin en ce moment.

Permettez-moi de revenir à M. Robson.

Monsieur Robson, vous avez dit que vous étiez professeur et que vous aviez enseigné la péréquation, mais que c'était devenu tellement complexe que vous ne pouviez même plus l'enseigner, parce que la situation n'avait pas de sens... si je peux paraphraser ce que vous avez dit ici. Vous avez parlé des jeux politiques auxquels se livrent les différents ordres de gouvernement — et je suppose qu'il s'agit du gouvernement fédéral et des divers gouvernements qui utilisent certains mécanismes de contribution pour continuer à profiter du système — et vous avez dit que cela avait une incidence sur la confiance des Canadiens à l'égard du système.

Pouvez-vous nous parler des répercussions d'une telle perte de confiance des citoyens au pays?

William Robson: Ce qui dérange particulièrement les gens, c'est le sentiment d'être exploités. Il en a été question à quelques reprises au cours de cette conversation.

Quand on regarde la structure originale du programme de péréquation...

Le vice-président (Jasraj Hallan): Le temps est écoulé.

Pour terminer cette série de questions, nous allons entendre M. Lavoie, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Lorsque l'on prépare nos réunions, comme ce matin, on prépare souvent plein de questions à poser et, souvent, ça évolue au fil des discussions.

Ma première question s'adresse à M. Béland. Je vais revenir un peu sur la péréquation. Permettez-moi de me faire l'avocat du diable. Vous allez voir où je m'en vais avec ça, et vous allez m'aider.

Dans mon ancienne vie, j'ai souvent été témoin de situations où il y avait des systèmes qui n'avaient pas évolué et qui semblaient ne plus être adaptés à la réalité du moment ni répondre aux besoins. J'ai également entendu un témoin dire que, tant qu'à le faire, il faudrait tout simplifier.

À première vue, cette suggestion de consulter des experts et de changer tout ça est alléchante. Toutefois, ce que j'ai vécu et ce dont je me suis rendu compte, c'est que souvent les nouveaux systèmes créent de nouveaux problèmes qui ne règlent pas la situation, mais l'empirent. Comment peut-on avoir un maximum de garantie, même si rien n'est garanti, que de faire des études afin de changer tout ça va améliorer la situation? Selon vous, existe-t-il certaines garanties à utiliser un groupe d'experts qui étudient la situation pour faire des changements, et est-ce que ce sera mieux après que ce l'est présentement?

Je vous lance cette question et je vous écoute. Merci, monsieur Béland.

Daniel Béland: Vous avez déjà raison de dire que chaque changement à la péréquation va nécessairement apporter un certain niveau de controverse. Nous l'avons vu en 2006: vous vous souvenez peut-être de Danny Williams, de Terre-Neuve, qui s'était révolté contre la formule. En Saskatchewan également, le gouvernement du NPD n'était pas content du tout de certains aspects des changements à la péréquation.

Je pense que c'est le mandat qu'on donnerait à ce groupe d'experts. Il faut que ce mandat soit large pour, au lieu de seulement essayer un truc ou de changer un peu le système de façon graduelle, vraiment examiner toutes les possibilités en fonction de ce qui est écrit dans la Constitution, et de faire des propositions générales sur différentes possibilités, au-delà même du programme de péréquation qu'on connaît en ce moment. Il s'agirait donc, au lieu de seulement changer la formule, de dire aux gens quelles sont les possibilités. Il y a trois ou quatre choix, le groupe pourrait évidemment en recommander une, mais ça serait au gouvernement et au Parlement de décider. Par contre, il faut que ce soit un processus transparent et que les experts prennent leur temps, et qu'ils examinent vraiment ce qui se fait dans d'autres pays.

Souvent, on est trop « provincial ». Je m'excuse pour ce mot parce que, au Canada, le sens peut être différent, mais, à mon avis, il y a des endroits où les choses se font de façon plus efficace ou plus transparente qu'au Canada. Il faut regarder ce qui se fait en Suisse ou en Australie, entre autres, et rendre accessible à tous les Canadiens et Canadiennes un vrai document pour y réfléchir de façon un peu plus détachée. C'est un dossier qui est extrêmement politique, parce que lorsqu'on parle d'argent, c'est évidemment toujours très politique.

● (0910)

Steeve Lavoie: Tout à fait. Quand je vous parlais de garantie, comme je vous l'ai dit, on ne peut jamais tout garantir, mais, souvent, on ne veut pas ouvrir une boîte de Pandore. Vous avez parlé de la Constitution, mais, au-delà de ça, quels objectifs ou quelles balises mettriez-vous pour vous assurer d'un succès?

Ouvrir une boîte de Pandore, ça peut prendre n'importe quelle direction et elle ne sera pas nécessairement meilleure. Quelles balises mettriez-vous, ou quels seraient les objectifs à atteindre pour vous assurer que la réflexion va dans la bonne direction?

Daniel Béland: Premièrement, parce qu'il y a toujours des inquiétudes aussi dans les provinces, surtout les provinces qui reçoivent de la péréquation, on pourrait dire que le nouveau système ne pénalisera aucune des provinces. Évidemment, ça peut créer des contraintes pour les experts en question, mais ça peut aussi rassurer beaucoup de gens, car la plupart des provinces, en ce moment, reçoivent de la péréquation. Partant de ce principe, on peut quand même être très créatifs, faire beaucoup de choses pour améliorer le programme, sans nécessairement causer des crises d'anxiété dans plusieurs des provinces canadiennes.

Steve Lavoie: En terminant, aviez-vous des idées concrètes? Il ne reste que quelques secondes.

Daniel Béland: J'avais parlé de prendre en considération dans un système de péréquation les coûts des services en fonction de facteurs démographiques, comme le vieillissement ou la densité de la population, et pas seulement la capacité fiscale.

Steve Lavoie: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci. Voilà qui met fin à cette partie de la réunion. Je remercie tous les témoins de leur présence.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes pour accueillir les prochains témoins.

• (0910) _____ (Pause) _____

• (0915)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Nous reprenons les travaux, chers collègues.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

J'aimerais rappeler aux participants qu'ils doivent attendre que je les nomme avant de prendre la parole. De plus, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Madame et messieurs les témoins, vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Nous accueillons les représentants du ministère des Finances.

Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Galen Countryman (directeur général, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances): Bonjour. Je m'appelle Galen Countryman. Je suis le directeur général de la Direction des relations fédérales-provinciales à Finances Canada.

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues: le directeur général du budget et des opérations gouvernementales, Thomas Larouche; le directeur général de la Division des études économiques et de l'analyse de la politique, Nelson Paterson; et la directrice principale de la politique sur la péréquation et la formule de financement des territoires, Suzanne Kennedy.

[Français]

La Direction est responsable de l'administration et de la supervision des quatre principaux programmes de transferts au Canada: le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le Programme de péréquation et la Formule de financement des territoires.

[Traduction]

En 2026-2027, les principaux transferts s'élèveront à 108,3 milliards de dollars. Ensemble, les principaux transferts représentent l'une des plus importantes enveloppes de dépenses du budget fédéral.

[Français]

Ils sont conçus pour offrir un financement prévisible, stable et équitable entre les administrations.

Les principaux transferts sont en grande partie inconditionnels. J'en préciserai les conditions éventuelles lors de la présentation de chacun d'eux.

[Traduction]

Les provinces et les territoires sont tenus de rendre des comptes à leurs électeurs quant aux décisions sur l'utilisation des fonds. La Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et ses règlements précisent les méthodologies, formules et exigences en matière de données pour le calcul des divers paiements dans le cadre des principaux programmes de transfert.

[Français]

Le Transfert canadien en matière de santé, ou TCS, assure un financement prévisible à long terme pour les soins de santé et appuie les principes de la Loi canadienne sur la santé.

En 2026-2027, les paiements au titre du TCS s'élèveront à 57,4 milliards de dollars. Les paiements du TCS sont alloués selon un montant égal par habitant. À l'heure actuelle, le TCS est assorti d'une garantie de croissance d'au moins 5 % par année jusqu'en 2027-2028. À compter de 2028-2029, la croissance du TCS reviendra à une moyenne mobile triennale de la croissance du produit intérieur brut, avec garantie d'augmentation du financement total d'au moins 3 % par année.

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ou TCPS, vise à soutenir trois grands secteurs des programmes sociaux: l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

[Traduction]

Le TCPS aux provinces et aux territoires est un paiement de transfert principalement inconditionnel, à l'exception d'une condition relative à l'imposition d'une exigence de résidence minimale pour pouvoir toucher des prestations d'aide sociale.

En 2026-2027, le TCPS totalisera 17,9 milliards de dollars. Comme le TCS, le TCPS est réparti selon un montant égal par habitant et, suivant la loi, le financement du TCPS est majoré de 3 % par année.

[Français]

La péréquation est le programme de transfert du gouvernement du Canada qui traite des disparités fiscales entre les provinces. Le principe des paiements de péréquation consiste à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour qu'ils assurent des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable.

En 2026-2027, les paiements de péréquation s'élèveront à 27,2 milliards de dollars. Les paiements de péréquation sont inconditionnels. Les provinces bénéficiaires peuvent les utiliser à leur discrétion selon leurs propres priorités.

La formule actuelle est basée en grande partie sur les recommandations du rapport de 2006 du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires. Les paiements pour l'ensemble du programme augmentent chaque année en fonction de la moyenne mobile triennale de la croissance du produit intérieur brut.

● (0920)

[Traduction]

La formule de financement des territoires, ou FFT, est un transfert inconditionnel du gouvernement du Canada aux trois gouvernements territoriaux pour leur permettre de fournir à leurs résidents toute une gamme de services publics comparables à ceux offerts par les gouvernements provinciaux, à des niveaux d'imposition comparables. En 2026-2027, la FFT s'élèvera à 5,8 milliards de dollars. La formule actuelle repose largement sur les recommandations du rapport de 2006 du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires.

Outre les principaux transferts, la division administre également le Programme de stabilisation fiscale et les subventions législatives. Le Programme de stabilisation fiscale fournit une aide financière aux provinces qui subissent des baisses de revenus importantes d'une année à l'autre en raison de ralentissements économiques extraordinaires. Les subventions législatives découlent de l'évolution du Canada en tant que fédération. La plupart ont été inscrites dans la loi au moment de la Confédération ou lors de l'adhésion d'une province à la Confédération. En 2026-2027, elles totaliseront 45 millions de dollars.

De plus, le gouvernement fédéral verse une gamme de transferts aux provinces et aux territoires pour remédier à des problèmes précis.

[Français]

Les transferts peuvent comporter des conditions et des exigences en matière de reddition de compte. Ces dernières sont conçues, administrées et supervisées par le ministère approprié. Les exemples comprennent l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, les transferts au marché du travail administrés par Emploi et Développement social Canada, le financement ciblé administré par Santé Canada...

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Countryman. Vos cinq minutes sont écoulées.

Nous allons commencer notre première série de questions.

La parole est à M. McLean pour six minutes.

Greg McLean: Bienvenue aux fonctionnaires. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Cela va au cœur même du problème de péréquation dont nous parlons au pays. Je dis cela parce qu'il s'agit bel et bien d'un problème. Examinons la façon dont on calcule la péréquation. On la calcule, comme vous l'avez dit, en fonction de niveaux de services raisonnables pour des taux d'imposition raisonnables. Quand on détermine cette formule, on tend vers la médiane ou la moyenne, selon le cas, et on constate qu'une province qui a des taux d'imposition plus bas a une économie plus grande. C'est ce qui se passe ici. Une province où le niveau d'imposition est plus élevé n'a pas une économie aussi importante, et ne perçoit donc pas autant de recettes fiscales provenant de l'impôt des sociétés ou de l'impôt sur le revenu des particuliers pour financer ses services, alors que la province où l'imposition est plus faible affiche, en fait, un taux de participation au marché du travail plus élevé et, par conséquent, des recettes fiscales plus importantes.

Effacer cela avec un système de péréquation où le montant d'impôts à payer est déterminé en fonction de votre économie actuelle et que les fonds sont ensuite répartis, comme si c'était si simple... Le problème, c'est que si les provinces à faible taux d'imposition avaient un niveau d'imposition plus élevé, elles n'auraient pas autant de recettes fiscales. Leur économie ne serait pas aussi forte, et elles n'auraient pas ce taux de participation au marché du travail.

Voyez-vous la contradiction circulaire dans laquelle vous engagez en déterminant la formule de cette façon?

Galen Countryman: Je vais essayer de répondre, et Mme Kennedy voudra peut-être ajouter quelque chose.

Le calcul de la capacité fiscale du programme de péréquation est basé sur les taux d'imposition nationaux moyens. Nous avons cherché à faire abstraction des pratiques fiscales propres à chaque province et territoire afin de refléter la situation générale à l'échelle du pays. Chacun est fondé sur les taux d'imposition nationaux moyens, en fonction d'une mesure de leur assiette fiscale.

Greg McLean: C'est exactement ce que je veux dire. C'est le taux d'imposition national moyen. Si votre taux d'imposition est plus bas, votre économie sera plus forte. Vous ne tenez pas compte de la réduction de l'activité économique qu'aurait la province d'où proviennent les fonds transférés à d'autres administrations si elle avait un taux d'imposition plus élevé et, du coup, une activité économique moindre. En fait, vous vous trouvez à pénaliser les provinces à faible taux d'imposition, qui ont une activité économique accrue et donc davantage de recettes fiscales, et à subventionner les provinces qui ont un taux d'imposition plus élevé, ainsi que leur économie respective, car elles ne feront pas cet ajustement. C'est la courbe de Laffer. Plus les impôts sont élevés, moins l'activité économique est forte. Toutefois, vous n'en tenez absolument pas compte dans votre formulation.

● (0925)

Galen Countryman: Je pense que ce que nous essayons de faire, c'est de refléter les pratiques fiscales réelles à l'échelle du pays.

Greg McLean: Vous ne tenez absolument pas compte du fait que, si vous aviez pris en compte une moyenne de recettes fiscales plus élevée dans l'élaboration de cette formule, les recettes fiscales seraient en réalité plus faibles dans les provinces concernées. Cela n'est absolument pas pris en compte.

Galen Countryman: La formule actuelle n'en tient pas compte.

Greg McLean: Pensez-vous que cela devrait être le cas?

Galen Countryman: Comme je l'ai mentionné, la formule est basée sur les recommandations du groupe d'experts, en 2006.

Greg McLean: Ce groupe d'experts a été créé en 2006. A-t-on réfléchi à la destruction économique qu'entraînerait un taux d'imposition plus élevé dans les provinces à faible taux d'imposition et à la façon dont vous pénaliserez l'économie, dans un tel scénario? Se trouve-t-on à pénaliser les provinces à faible taux d'imposition parce que leur économie est plus forte justement grâce à ces taux plus faibles?

Galen Countryman: Il y a eu différentes formules, mais, de façon générale, c'est fondé sur les taux d'imposition nationaux moyens depuis...

Greg McLean: Nous avons déjà établi le taux d'imposition national moyen dont vous parlez. Ma question est très précise. Si les provinces qui ont un faible taux d'imposition avaient un taux d'imposition plus élevé, auriez-vous autant de recettes fiscales à répartir?

Galen Countryman: Je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse à cette question.

Greg McLean: Eh bien, moi, oui. Le fait est que cela s'appelle... Vous savez aussi, si vous avez étudié l'économie, que des impôts plus élevés entraînent une baisse des recettes fiscales. De nombreuses études économiques le démontrent. Plus on augmente l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers, plus on atteint un point où l'on pénalise les gens et où l'économie ne croît pas. Ce que vous faites avec cette formule de la moyenne, c'est pénaliser les provinces où les impôts sont moins élevés et dire: « Peu importe à quel point vous réduirez vos impôts. Nous allons ajuster le calcul comme si vous aviez le taux d'imposition national moyen, et nous allons répartir cet avantage à l'échelle du pays. »

Voyez-vous où je veux en venir? Comprenez-vous la frustration réelle que cela représente de faire croître l'économie dans certaines provinces du Canada et de devoir redistribuer cette richesse aux provinces qui ne font pas cet ajustement et ne font pas croître leur économie?

Galen Countryman: Encore une fois, c'est la formule actuelle. Elle est ainsi depuis 1957, essentiellement.

Greg McLean: Je constate que vous vous contentez de réponses évasives. La question que je vous pose, encore et encore, est la suivante: si vous voulez faire croître une économie, allez-vous... Prenons l'exemple d'une administration à taux d'imposition élevé. Si elle réduit ses impôts pour stimuler l'activité économique, elle verra le montant des transferts diminuer. Selon vous, est-ce un facteur qui l'empêche d'apporter les changements aux économies régionales pour favoriser la croissance économique, créer des emplois et augmenter ses recettes fiscales à ces faibles niveaux d'imposition, au lieu, en fin de compte, de se contenter de l'argent que le gouvernement fédéral va redistribuer de toute façon?

Galen Countryman: Je pense qu'il faudrait poser la question à un gouvernement provincial qui devra décider si une croissance économique plus forte et une augmentation de l'emploi, comme vous le dites...

Le vice-président (Jasraj Hallan): Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Leitão, pour six minutes.

Carlos Leitão: Merci beaucoup.

Je vous remercie de votre présence.

Je pense que cela a déjà été dit, mais tous les programmes de transfert fédéraux sont un transfert de recettes fédérales. Il y a un seul taux d'imposition fédéral, qui est le même partout au pays. Un citoyen du Québec et un citoyen de l'Alberta, s'ils ont le même revenu, paient le même impôt au gouvernement fédéral. Il s'agit d'un transfert de recettes fédérales, et non de recettes provinciales.

Or, comme nous l'avons entendu avec le groupe de témoins précédent, le moment est peut-être venu de revoir non seulement la manière de calculer les formules de transfert actuelles, mais aussi les éléments qui entrent dans ce calcul. Un exemple qui a été mentionné — je pense que MM. Robson et Béland l'ont tous les deux souligné —, c'est que les soins de santé sont l'un des secteurs de dépenses gouvernementales qui connaissent la croissance la plus rapide au Canada et qu'il faudrait peut-être trouver une nouvelle façon d'aider les provinces à obtenir des ressources financières suffisantes pour offrir des services raisonnablement équivalents.

Le ministère des Finances s'emploie-t-il à revoir les façons d'améliorer le système de transferts fédéraux, en particulier pour ce qui est des soins de santé?

• (0930)

Galen Countryman: Le Transfert canadien en matière de santé est le principal programme de transfert pour les soins de santé. Il est accordé selon un montant égal par habitant. Il doit augmenter de 5 % jusqu'en 2027-2028, et ensuite en fonction de la progression du PIB. C'est la politique actuelle. Je ne saurais pas dire si le gouvernement compte apporter des changements à cet égard.

Carlos Leitão: Je comprends. C'est la politique actuelle, mais d'autres éléments... Par exemple, il y a les différences démographiques entre les diverses régions du pays, qui laissent supposer que les coûts augmenteront plus rapidement dans certaines provinces que dans d'autres. Devrions-nous essayer d'en tenir compte dans la nouvelle formule améliorée, ou est-ce une décision qui émanera du côté politique, des politiciens, par exemple les membres du Comité et du gouvernement, et que vous mettez ensuite en œuvre?

Quoi qu'il en soit, ma question était la suivante: examinez-vous déjà des façons de prendre en compte les différences démographiques croissantes entre l'Est et l'Ouest du pays?

Le vice-président (Jasraj Hallan): Monsieur Countryman, j'ai arrêté le chronomètre. Pourriez-vous rapprocher votre microphone? Je pense que certaines personnes sur Zoom ont de la difficulté à entendre, tout comme les interprètes. Pourriez-vous parler un peu plus fort pour les interprètes?

Merci. Nous allons redémarrer le chronomètre.

Galen Countryman: Pour répondre à la question sur les soins de santé, le Transfert canadien en matière de santé est actuellement attribué en fonction du nombre d'habitants, comme vous le savez. Si vous adoptiez une autre méthode d'allocation tout en conservant le même niveau de financement, cela modifierait la répartition des fonds, de sorte que certaines provinces recevraient plus et d'autres, moins.

C'est à peu près tout ce que je peux dire pour le moment.

Carlos Leitão: Je comprends, mais je suis certain que mon collègue, M. Sawatzky, par exemple, a moins recours aux services de santé que moi, simplement parce qu'il est un peu plus jeune que moi.

Pour poursuivre, on a également mentionné qu'il pourrait être pertinent d'envisager la création d'une commission indépendante, d'un organisme indépendant, qui surveillerait l'évolution des transferts fédéraux en continu. Qu'en pensez-vous?

Galen Countryman: Je sais que M. Béland et d'autres sont de cet avis.

Comme je l'ai mentionné, les transferts sont tous prévus par la loi. Toutes les modalités des quatre principaux transferts que nous administrons sont énoncées explicitement dans la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Donc, nous mettons simplement en œuvre ce que le Parlement nous a dit de faire.

Les montants sont publiés chaque année. Les provinces, du moins les fonctionnaires, comprennent très bien comment ces calculs sont effectués. Nous partageons les cahiers de calcul avec la Bibliothèque du Parlement, le directeur parlementaire du budget et tout universitaire qui en fait la demande, ou avec n'importe qui, en fait. Ils sont disponibles, tout comme les données historiques. Nous publions les renseignements sur les paiements lorsqu'ils sont effectués. Tout se trouve sur le site Web du ministère des Finances.

C'est ainsi que nous voyons les choses. Quant à la commission, un groupe d'experts s'est exprimé sur la question en 2006.

Carlos Leitão: D'accord; c'était il y a 20 ans. Il serait peut-être temps de faire une autre étude, mais, encore une fois, je comprends que c'est à nous d'en décider.

J'ai une dernière question. Vous en avez aussi parlé. Ce n'est peut-être pas très connu du public, mais il y a aussi le paiement de stabilisation fiscale du fédéral. Vous pourriez peut-être en parler brièvement, dans le temps qu'il nous reste.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Vous devrez attendre votre prochain tour.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour six minutes.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Je salue les témoins du ministère des Finances. Je les remercie d'être avec nous.

Monsieur Countryman, j'aimerais que vous me confirmiez que le programme canadien de péréquation est un programme de dépenses financé à même le fonds consolidé du gouvernement fédéral.

• (0935)

[Traduction]

Galen Countryman: Si la question était de savoir si la péréquation provient du fonds consolidé, la réponse est oui.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci.

Savez-vous quelle est la proportion approximative des revenus du gouvernement fédéral qui proviennent des contribuables du Québec?

Galen Countryman: Je n'ai pas cette information.

Jean-Denis Garon: Pour poursuivre la conversation, supposons que, par exemple, 20 % des revenus du gouvernement fédéral proviennent des particuliers et des sociétés du Québec. Dans ce cas, ça voudrait dire que 20 % des paiements de péréquation reçus par le

Québec seraient payés par les Québécois. Êtes-vous d'accord là-dessus?

Galen Countryman: Nous utilisons les revenus du gouvernement fédéral pour effectuer les paiements de péréquation. Donc, les revenus proviennent de l'ensemble du pays.

Jean-Denis Garon: C'est excellent.

Ça voudrait donc dire, par exemple, que, si 20 % des revenus du gouvernement fédéral provenaient de l'Alberta, 80 % des fonds versés au Québec en paiements de péréquation proviendraient de provinces autres que l'Alberta, et possiblement de provinces qui reçoivent des paiements de péréquation.

Est-ce que c'est logique?

Galen Countryman: Oui. On regarde simplement ce qu'on dépense pour les provinces et on le compte au niveau fédéral.

Jean-Denis Garon: Ce que j'essaie d'exprimer ici, essentiellement, c'est qu'il y a aujourd'hui sept provinces, je crois, qui reçoivent des paiements de péréquation. Les sommes qui sont versées sous cette forme proviennent du fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral, auquel toutes les provinces et tous les territoires contribuent. Ça veut donc dire que, non seulement les Québécois effectuent 20 % de leurs propres paiements de péréquation, mais aussi que la grande majorité des paiements de péréquation que certaines provinces reçoivent sont en fait payés par ces provinces. Voilà ce que j'essayais d'exprimer.

Avez-vous accès, au ministère des Finances, à une liste de tous les programmes de transfert, des dépenses fiscales et des crédits d'impôt versés aux personnes et aux gouvernements provinciaux et qui interviennent dans des champs de compétence exclusivement provinciale ou partagée? Si c'est le cas, est-il possible de la fournir par écrit au Comité? Sinon, est-il possible de dresser une telle liste?

Galen Countryman: Nous n'avons pas une telle liste.

Jean-Denis Garon: Y aurait-il moyen que le ministère des Finances prépare une telle liste et la fasse parvenir au Comité, s'il vous plaît?

Galen Countryman: Ça dépend. C'est une question de compétence. Il y a des champs de compétence qui sont partagés.

Jean-Denis Garon: C'est correct. Vous pourriez nous indiquer les compétences provinciales et celles qui sont partagées. On fera alors suivi avec le greffier pour voir s'il est possible de le faire. J'en parlerai aussi au ministre des Finances.

J'aimerais que vous me confirmiez que le Transfert canadien en matière de santé qui est fait aux provinces, donc dans un champ de compétence exclusivement provinciale, est assorti de conditions en vertu de la Loi canadienne sur la santé.

Galen Countryman: Oui, il faut respecter les conditions de la Loi canadienne sur la santé.

Jean-Denis Garon: Le gouvernement fédéral impose donc des conditions relatives à un champ de compétence où il n'a pas le droit de légiférer, selon la Constitution.

Pouvez-vous me confirmer que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est également assorti de conditions qui concernent les provinces dans leurs propres champs de compétence?

[Traduction]

Galen Countryman: La condition relative au Transfert canadien en matière de programmes sociaux est liée à l'exigence minimale de résidence pour recevoir de l'aide sociale.

[Français]

Jean-Denis Garon: On comprend donc que c'est pour l'aide sociale, soit dans un champ de compétence qui relève exclusivement des provinces. Pour recevoir le transfert, la province doit respecter des conditions imposées par le gouvernement fédéral.

Selon vous, est-il correct, convenable ou souhaitable que le gouvernement fédéral exige, en échange de paiements de transfert ou de sommes d'argent, que les provinces lui rendent des comptes ou soumettent des rapports sur le rendement dans des champs de compétence dans lesquels le gouvernement n'a constitutionnellement aucun droit de légiférer?

● (0940)

[Traduction]

Galen Countryman: Tout ce que je peux dire, c'est que dans le cadre des quatre transferts dont j'ai parlé, les provinces ne sont pas tenues de faire rapport au gouvernement fédéral.

[Français]

Jean-Denis Garon: Vous croyez donc que les conditions relatives au transfert de sommes d'argent ne se traduisent pas par l'obligation, pour les provinces, de rendre des comptes au fédéral. Est-ce exact?

[Traduction]

Galen Countryman: Les quatre transferts que nous administrons sont des transferts globaux, et les provinces et territoires ne sont pas tenus de rendre compte de l'utilisation des fonds.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Le temps est écoulé. Merci.

Pour la prochaine série de questions de cinq minutes, nous avons Mme Cobena.

Sandra Cobena: Merci, monsieur le président.

Je crois que la personne la mieux placée pour répondre à mes questions est M. Larouche.

Elles portent sur vos calculs.

Votre ministère a-t-il effectué une projection des coûts pour le fonds souverain annoncé par le gouvernement?

Thomas Larouche (directeur général, Budget et opérations gouvernementales, ministère des Finances): Je vous remercie de la question.

Vous faites bien sûr référence à ce qui figure dans la mise à jour, et qui avait été annoncé par le premier ministre quelques jours auparavant, soit le Fonds pour un Canada fort.

Je fais des projections de haut niveau. Je n'ai pas de détails précis sur cette mesure, outre ce qui a été divulgué dans la mise à jour. Nous sommes venus parler de projections générales, de la situation financière et autres choses du genre. Quant aux questions précises au sujet du Fonds pour un Canada fort, je devrai me renseigner auprès de mes collègues et vous répondre plus tard.

Sandra Cobena: Je précise que le fonds n'a pas été inclus dans la mise à jour économique du printemps, ce qui est en soi surprenant, car le gouvernement va emprunter 25 milliards de dollars pour instituer le fonds.

Pour que ce soit clair, vous n'avez pas d'estimation du coût de la dette qui sera contractée ni même du coût des infrastructures nécessaires à l'établissement du fonds.

Thomas Larouche: La mise à jour comprend certains détails. Il y aura un bureau de transition. Nous travaillons bien sûr à la création du fonds. Je pense que nous avons les détails.

Sandra Cobena: J'aimerais simplement connaître le coût.

Thomas Larouche: Le bureau de transition coûtera quelque chose, mais ce sera assez minime.

Sandra Cobena: Avez-vous cette information?

Thomas Larouche: Oui.

Sandra Cobena: Si je pose cette question, c'est bien sûr parce que peu de détails ont été communiqués au grand public, même si on lui demande d'investir dans ce fonds.

Lorsque j'ai posé la question au gouverneur de la Banque du Canada, il m'a répondu qu'il n'avait pas été consulté. Il ne connaît pas le coût. Il m'a donc invitée à m'adresser au ministère des Finances, c'est-à-dire à vous.

Thomas Larouche: C'est exact.

Pour répondre à la question précédente, le coût relatif au bureau de transition est d'environ 6 millions de dollars sur six ans, à compter du présent exercice. Les détails se trouvent à la page 96 de la mise à jour.

Sandra Cobena: Oui, mais cela ne concerne que le bureau de transition.

Thomas Larouche: C'est juste.

Sandra Cobena: Ma question porte sur le fonds lui-même, la dette et l'infrastructure nécessaire pour le mettre en place.

Thomas Larouche: Il y a quelques idées concernant les besoins de trésorerie. Le gouvernement a été assez transparent en disant qu'il allait soutenir ce fonds au départ. Je ne pense pas que l'on ait précisé les estimations. Je peux dire que nous avons une idée des besoins financiers, et que nous en tenons compte dans nos projections pour...

Sandra Cobena: Pourriez-vous me donner un montant, en dollars? Combien ce fonds va-t-il coûter?

Thomas Larouche: Je ne pense pas que le document fournit des détails à ce sujet, mais nous tenons compte, évidemment... Nous avons une idée des besoins financiers et des frais de la dette publique.

Sandra Cobena: Avez-vous le chiffre?

Thomas Larouche: Je ne l'ai pas sous la main aujourd'hui, mais je peux...

Sandra Cobena: Dans ce cas, pourriez-vous nous le faire parvenir?

Thomas Larouche: Oui.

Sandra Cobena: J'aimerais connaître le coût de la dette elle-même, bien sûr, mais aussi celui lié à la création de ce fonds.

Thomas Larouche: D'accord. Je vais consulter mes collègues, et nous vous fournirons une réponse plus tard. Je pense que nous avons un document. Nous allons examiner cela et nous vous tiendrons au courant.

Sandra Cobena: Je pose cette question également parce que le Canada compte plusieurs sociétés d'État axées sur l'investissement, notamment la Banque de développement du Canada, la Banque de l'infrastructure du Canada et Technologies du développement durable Canada. Nous voulons savoir pourquoi il est nécessaire de créer une autre société d'État financée par la dette. Que fera ce fonds souverain que les autres sociétés d'État ne font pas déjà?

• (0945)

Thomas Larouche: C'est une bonne question, et c'est une observation légitime. Il existe plusieurs fonds. Le Fonds de croissance du Canada en est un autre.

Celui-ci est un peu différent. Comme je l'ai mentionné, la mise à jour contient des renseignements généraux. Le travail est en cours.

Ce n'est pas vraiment mon domaine d'expertise, alors je ne vous donnerai pas de détails à ce sujet. Nous ferons toutefois de notre mieux pour vous transmettre toutes les informations dont nous disposons à l'heure actuelle.

Sandra Cobena: De façon générale, pourquoi ce fonds est-il nécessaire? Quels sont les besoins que les autres sociétés d'État ne comblent pas et que ce fonds viendra combler?

Thomas Larouche: Là encore, je ne suis pas expert dans ce domaine, alors je ne serais pas en mesure de...

Le vice-président (Jasraj Hallan): Le temps est écoulé.

Nous allons passer à la prochaine série de questions de cinq minutes.

Monsieur MacDonald, la parole est à vous.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): En fait, je vais céder la parole à M. Turnbull.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): J'aimerais poursuivre la conversation entamée par Mme Cobena.

Je sais que le Fonds de croissance du Canada utilise des investissements publics pour constituer le fonds d'amorçage de sa réserve de capitaux. Il attire aussi des capitaux privés, avec des conditions avantageuses. Les documents indiquent clairement qu'il s'agit d'un financement assorti de conditions avantageuses. Il s'agit surtout de financement par capitaux propres, mais il y a aussi une part de financement par emprunt. La Banque de l'infrastructure du Canada est également différente, avec des prêts assortis de conditions avantageuses.

D'après ce que je comprends, le fonds souverain fonctionnera selon des conditions commerciales, avec des investissements en capitaux propres. C'est un outil distinct et unique dans la boîte à outils. De la même manière que le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones permet aux Premières Nations et aux communautés autochtones de détenir des participations dans de grands projets, les Canadiens ordinaires en mesure de le faire pourront investir dans ce fonds souverain, selon des conditions commerciales.

Monsieur Larouche, pouvez-vous me corriger si je me trompe, ou confirmer ce que je viens d'exposer au sujet de l'intention qui sous-tend le fonds souverain? Je pense que cela a été clairement énoncé dans nos documents.

Thomas Larouche: Je le répète, ce n'est pas mon domaine d'expertise, alors je ne peux pas vraiment confirmer ce que vous venez de dire, mais il est vrai que ces fonds répondent à différents besoins.

Nous pourrions vous fournir le plus de détails possible par écrit.

Ryan Turnbull: D'accord. Merci beaucoup.

Je vais redonner la parole à mon collègue, M. MacDonald.

Kent MacDonald: Merci.

Le Transfert canadien en matière de santé est un transfert de fonds conditionnel. Pouvez-vous nous expliquer rapidement les différences qui existent entre les différents transferts que traite votre ministère? Certains sont assortis de conditions, pour les provinces, tandis que d'autres ne le sont pas.

Galen Countryman: La péréquation est tout à fait inconditionnelle, tout comme la formule de financement des territoires. Le Transfert canadien en matière de santé vise à respecter les principes de la Loi canadienne sur la santé. En ce qui concerne le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la loi exige que les provinces et les territoires n'imposent aucune exigence de résidence minimale pour pouvoir toucher des prestations d'aide sociale.

Kent MacDonald: Est-il juste de dire que les provinces faisant face à des coûts plus élevés pour la prestation des soins de santé...? La formule prévoit une augmentation de 5 % jusqu'en 2028, je crois. La province d'où je viens, l'Île-du-Prince-Édouard, affirme que ses coûts augmentent de 14 % par année. Il n'y a pas d'équilibre ici. Elle pourrait utiliser ces fonds de péréquation pour équilibrer les choses. Le système est conçu à cette fin.

Galen Countryman: L'objectif de la péréquation est de permettre aux provinces de fournir des niveaux de service comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

Kent MacDonald: Y a-t-il un moyen de prendre, plus précisément...? La réalité, de nos jours, c'est que les travailleurs se déplacent. Cela est surtout vrai dans des régions comme le Canada atlantique. Nombreux sont ceux qui partent dans une province comme l'Alberta, y passent leurs années productives, paient des impôts, contribuent à la croissance économique de cette province, puis reviennent dans le Canada atlantique pour leur retraite. Cela met notre système de santé à rude épreuve.

N'y a-t-il rien dans la formule actuelle qui permet de remédier à ce problème, à part les transferts qui proviennent de la péréquation?

• (0950)

Galen Countryman: Non. Encore une fois, il s'agit de transferts annuels et de calculs annuels; il n'y a donc rien qui tienne compte de la perspective à long terme dont vous parlez.

Kent MacDonald: Ces transferts ont été conçus pour que toutes les régions aient une égalité d'accès non seulement aux soins de santé et aux services sociaux, mais aussi aux infrastructures. Il est important que les petites régions aient des ports, des routes et des aéroports; tout l'éventail des infrastructures.

On a dit tout à l'heure que la formule actuelle remonte à 2006. Je sais qu'il vous est difficile de vous prononcer là-dessus — j'ai entendu votre réponse, plus tôt —, mais je vais vous mettre à nouveau sur la sellette. Pensez-vous qu'il soit temps de réexaminer cette question et d'envisager la création d'un groupe d'experts chargés d'élaborer une formule améliorée pour l'avenir?

Le vice-président (Jasraj Hallan): Vous devrez répondre à cette question lors d'un prochain tour. Le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Garon, pour deux minutes et demie.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Monsieur Countryman, pourriez-vous me dire quel sera le taux d'augmentation nominal du Transfert canadien en matière de santé pour les trois prochaines années?

[Traduction]

Galen Countryman: Excusez-moi, monsieur Garon. De quel taux d'augmentation parlez-vous?

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, si c'est possible: il y a des problèmes liés à l'interprétation. Cette situation est arrivée auparavant, et je veux vous sensibiliser à ça. L'interprétation prend beaucoup de temps. Dans le cas présent, on est à 25 secondes. C'est presque 20 % de mon temps de parole pour ce tour de questions.

Me permettriez-vous de recommencer mon intervention pour ne pas perdre ce temps de parole, s'il vous plaît?

[Traduction]

Galen Countryman: Donc, la question porte sur le taux de croissance en pourcentage...

[Français]

Jean-Denis Garon: Veuillez attendre juste un moment, monsieur Countryman. Nous sommes en train de régler le recours le Règlement.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Oui, monsieur Garon, nous avons arrêté le chronomètre.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je recommencerais donc maintenant mon tour de parole.

Je vais poser ma question de nouveau pour m'assurer qu'elle est bien comprise par le témoin. Est-ce correct, monsieur le président?

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Bien sûr.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous en suis très reconnaissant.

Monsieur Countryman, j'aimerais que vous me disiez quel sera le taux de croissance nominal du Transfert canadien en matière de santé, ou TCS, tel que budgété à ce jour, pour les trois prochaines années?

Galen Countryman: Je n'ai pas nécessairement les taux devant moi. Toutefois, le taux de croissance du TCS pour 2026-2027 et pour 2027-2028 est de 5 %. Par la suite, ce serait au taux de croissance nominal du PIB.

Jean-Denis Garon: D'accord. Ce sera probablement un peu en bas de 5 %.

Êtes-vous au courant, au ministère, du taux de croissance des coûts moyens du système de santé au Québec?

Galen Countryman: Je n'ai pas de chiffres pour le taux de croissance du système de santé au Québec.

Jean-Denis Garon: Selon plusieurs calculs, dont des calculs universitaires d'un institut de HEC Montréal, le taux de croissance de ces coûts, en vertu de cinq grands critères, s'établit à au-delà de 6 %.

En prenant l'hypothèse que les coûts du système augmentent d'environ 6 %, seriez-vous d'avis que des taux d'augmentation du Transfert de 5 % l'année prochaine, de 5 % l'année suivante et d'un pourcentage équivalent au PIB nominal par la suite pourraient constituer un désengagement graduel du gouvernement fédéral dans le financement de la santé?

Galen Countryman: Avec ces taux de croissance, le Transfert canadien en matière de santé va continuer d'augmenter d'une façon prévisible pour les provinces et territoires.

Jean-Denis Garon: D'accord. C'est prévisible, mais c'est inférieur aux coûts du système.

Je sollicite votre opinion. Je sais que vous n'avez peut-être pas le droit de me la donner, mais je suis curieux de la connaître.

Pensez-vous que les Québécois et les Canadiens, en général, sont suffisamment informés ou qu'ils connaissent bien les champs de compétence du gouvernement fédéral et ceux des provinces? Pensez-vous que le Canadien moyen comprend quels sont les champs de compétence respectifs des ordres de gouvernement?

Galen Countryman: Je ne sais pas quel est le niveau de connaissances des Canadiens moyens sur les compétences fédérales et provinciales.

• (0955)

Jean-Denis Garon: Vous ne voulez pas vous risquer à émettre une hypothèse.

Merci.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Kelly, pour cinq minutes.

Pat Kelly: Merci.

Aujourd'hui, dans le cadre de cette étude, nous avons parlé du manque de transparence et de compréhension relatif au fonctionnement des transferts au sein de la fédération. Pour ce qui est des montants de péréquation reçus, c'est assez simple; ces montants sont déclarés dans les comptes publics. On peut facilement connaître ce montant pour chaque province. Par exemple, en 2025, la province qui a reçu le plus d'argent, le Québec, a reçu 13 milliards de dollars. Ce n'était pas le montant le plus élevé par habitant, mais le plus élevé dans l'ensemble.

Où peut-on trouver le montant exact qu'une province a versé dans le programme de péréquation? La formule détermine le montant que reçoit une province en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais les comptes publics ne précisent pas combien d'argent a été prélevé auprès d'une province selon cette même formule. Pourriez-vous, à titre d'exemple, indiquer au Comité ce que l'Alberta a payé en 2024-2025, le dernier exercice pour lequel nous disposons de comptes publics?

Galen Countryman: Comme nous en avons déjà parlé, je crois, la péréquation est financée à même les recettes fédérales en général, donc à même le Trésor public.

Pat Kelly: Je comprends, mais vous avez une formule qui détermine le montant alloué à chaque province. On peut consulter ces montants par province, mais on ne peut pas voir d'où ils proviennent. Pourriez-vous nous donner ce chiffre pour l'Alberta?

Certaines provinces ne reçoivent pas de paiements de péréquation, contrairement à d'autres, et tout cela est régi par une formule. Pourriez-vous expliquer au Comité et aux Canadiens le montant que les provinces — pas seulement l'Alberta, mais, disons, les provinces qui ne sont pas des bénéficiaires de ce fonds...?

Galen Countryman: Je le répète, tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes contribuent au Trésor grâce à divers impôts et d'autres recettes perçues. Le gouvernement du Canada utilise ensuite ces recettes versées dans le Trésor pour financer divers programmes, dont le programme de péréquation.

Pat Kelly: Je comprends. Le gouvernement fédéral prélève des impôts auprès des Canadiens dans toutes les provinces, puis il ne verse de l'argent qu'à certaines d'entre elles selon une formule. Le montant net qui a été fourni aux sept provinces provenait nécessairement des trois autres provinces. C'est ainsi que fonctionne la péréquation; cette répartition égale.

Pouvez-vous nous donner un chiffre pour les autres provinces?

Galen Countryman: Les impôts sont prélevés dans chaque province et versés au Trésor, puis des paiements sont effectués.

Pat Kelly: Cela se fait selon une formule. Je pense que c'est exactement ce que M. Robson et d'autres témoins aujourd'hui... Ils ont souligné à quel point le système de transferts fiscaux manque de transparence; dans le cadre du programme de péréquation, certaines provinces sont des contributeurs nets alors que d'autres sont des bénéficiaires nets.

Galen Countryman: Le seul autre organisme que vous pourriez consulter, monsieur, c'est Statistique Canada. Il publie des comptes économiques provinciaux qui indiquent la répartition des recettes et des dépenses fédérales, par province.

Pat Kelly: Vous pourriez peut-être déposer une réponse par écrit.

Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais profiter de ce moment pour demander la permission au Comité de présenter une motion qui n'a pas fait l'objet d'un préavis suffisant, mais je pense qu'il y a eu des discussions entre les partis à cet effet. Je vais donc demander au Comité la permission de présenter rapidement une motion.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Avons-nous le consentement unanime pour que M. Kelly présente une motion?

Ryan Turnbull: Les libéraux ne voient certainement aucun inconvénient à ce que le Comité donne son consentement unanime à ce sujet. Je pense que notre collègue du Bloc est également d'accord.

Pat Kelly: Merci, chers collègues.

Sur ce, je propose:

Que le Comité entreprenne une étude du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique du printemps déposée au Parlement le 28 avril 2026, pourvu que:

a) les témoins suivants soient invités à comparaître séparément, pendant au moins une heure chacun:

(i) le ministre des Finances et du Revenu national;

(ii) le ministre de l'Emploi et des Familles, relativement aux modifications proposées à la Loi sur l'assurance-emploi;

(iii) le ministre des Transports, relativement aux modifications proposées à la Loi sur les transports au Canada;

(iv) le gouverneur de la Banque du Canada, relativement aux modifications proposées à la Loi sur la Banque du Canada;

b) le ministre de la Santé et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire soient invités à comparaître pendant une heure, dans le cadre du même groupe de témoins, relativement aux modifications proposées à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à la Loi sur les produits antiparasitaires;

c) le Comité reçoive quatre heures supplémentaires de témoignages, y compris au moins un groupe de témoins composé de fonctionnaires ministériels aux fins d'une séance d'information technique, un groupe de Canadiens touchés par les prix élevés du carburant, de l'épicerie et du logement, un autre groupe de témoins touchés par le rajustement annuel en fonction de l'inflation du droit d'accise sur l'alcool, et un autre groupe de témoins jugés pertinents par les membres du Comité;

d) la présidence soit autorisée à convoquer une réunion aux fins de l'étude article par article du projet de loi uniquement après la comparution des témoins, conformément à la présente motion.

Le préavis a été donné, mais seulement brièvement.

• (1000)

Le vice-président (Jasraj Hallan): Monsieur Turnbull, je vous écoute.

Ryan Turnbull: Merci, monsieur le président.

Je remercie mon collègue, M. Kelly, d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

Il s'agit, selon moi, d'une proposition tout à fait raisonnable qui illustre bien la capacité du Comité à travailler dans un esprit de collaboration. Même si nos points de vue divergent sur quelques aspects de cette loi d'exécution relative à la mise à jour économique du printemps, je pense que c'est une bonne proposition.

Le seul point qui me pose problème est la partie iv. Le gouverneur de la Banque du Canada aura du mal à se prononcer sur des modifications législatives, comme les modifications à la Loi sur la Banque du Canada, qui relèvent en fait du ministre des Finances. Nous avons accueilli le gouverneur de la Banque du Canada tout récemment. Il a très bien répondu à nos questions. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose de le recevoir aussi souvent que possible. Cela dit, je ne crois pas que ce soit nécessaire dans ce cas-ci.

Le ministre des Finances et du Revenu national comparaitrait pendant une heure — ce qui est votre première demande —, et je suis d'avis qu'il est tout à fait capable de parler des modifications à la Loi sur la Banque du Canada, dont il est responsable. Notre gouvernement devrait fournir des explications à ce sujet et apporter des réponses satisfaisantes à vos questions.

Je proposerais simplement ce que je considère comme un amendement favorable, qui consiste à supprimer la partie iv. Si nous supprimons cette ligne, je pense que nous serons alors disposés à appuyer cette motion, tout comme, je crois, d'autres partis. Je ne veux toutefois pas parler au nom de M. Garon, car il est tout à fait capable de parler en son propre nom.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Monsieur Garon, nous vous écoutons.

[Français]

Jean-Denis Garon: Je joins ma voix à celles des autres partis: je suis d'accord sur le principe de cette motion. Je pense que nous avons déjà eu l'avis de motion des voies et moyens.

Par ailleurs, il faut entreprendre rapidement l'étude du projet de loi C-30. Je pense qu'il est hautement approprié de recevoir la plupart des témoins mentionnés dans la motion avant de faire l'étude article par article du projet de loi C-30. Donc, les ministres et les fonctionnaires seront bienvenus.

En revanche, je me questionne sur le fait d'inviter la Banque du Canada à parler d'un changement législatif qui la touche. Bien qu'elle ne soit pas parfaite, il existe une indépendance entre le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire au Canada. Alors, je doute que la banque centrale soit encline à discuter de changements législatifs. Nos collègues conservateurs pourraient s'exprimer un peu à ce sujet. Pour ma part, j'é mets des réserves quant à l'invitation du témoin de cet organisme. De plus, je pense qu'inviter quelqu'un de la Banque du Canada va nous priver de temps précieux pour interroger d'autres témoins, qui pourraient nous permettre de prendre de meilleures décisions et d'apporter de meilleurs amendements au projet de loi C-30.

[Traduction]

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, monsieur Garon.

Plaît-il au Comité d'adopter à l'unanimité l'amendement favorable proposé par M. Turnbull?

(L'amendement est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, chers collègues.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: Oui.

Le vice-président (Jasraj Hallan): Merci, chers collègues.

Merci aux témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>